



ZA DU RENOUVEAU
17 RUE DU RENOUVEAU
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

01.88.60.08.98
CONTACT@ISOLSCHOOL.COM

FORMATION INSUFFLATION

INITIATION

PERFECTIONNEMENT

EXPERTISE

Détails de la formation

Pour qui ?

- Entreprises d'isolation
- Professionnels du bâtiment
- Artisans (dirigeants et techniciens)

Pré requis

- Maîtrise du français
- Notions de base sur le domaine de l'isolation

Intervenants

- Formateur Insufflation : Maël Hariri

Moyens pédagogiques

- PowerPoint et étude de cas pratiques tout au long de la formation (50% théorie – 50% pratique)

Evaluation

- QCM de validation des connaissances
- Examens de mise en pratique

Diplôme

- Nous délivrons une attestation de fin de formation

Objectifs pédagogiques

1. Connaître les généralités de la thermique du bâtiment

- Isolation thermique : Pourquoi ?
- Les clés pour une bonne isolation
- Qu'est-ce qu'un isolant ?
- Réglementation thermique

2. Connaître les responsabilités de chaque acteur

- Responsabilités du maître d'œuvre
- Responsabilités des poseurs

3. Savoir effectuer une isolation par insufflation d'isolants thermo-acoustiques en vrac

- Mise en œuvre d'isolant en vrac par insufflation
- Préparation du chantier
- Intervention avant la mise en œuvre
- Réalisation de l'insufflation, mise en œuvre
- Formalisation de fin de chantier

Informations pratiques

Lieu de la formation

- Dans nos locaux à Conflans Sainte Honorine
- Sur chantier et / ou dans votre entreprise*

Prix de la formation

- 500€ HT / jour / pers. (Groupe de 4 personnes minimum)

Durée de la formation

- 2 jours = 2 x 7 heures
- Formation modulable et adaptée à vos besoins

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**FORMATION ÉLIGIBLE
PAR VOS OPCO**

« Déclaration d'activité enregistrement sous le n°11788449378 auprès du préfet de région d'Île-de-France »

*Si la formation a lieu dans vos locaux ou sur un chantier : Une salle de cours, une zone d'application ainsi que le matériel nécessaire en état de marche devront être mis à disposition par vos soins. Ces conditions sont nécessaires au bon déroulement de votre formation. Les frais du formateur sont à votre charge (déplacement, hébergement, repas).